

BAREME DE CLASSEMENT - RECRUTEMENT DES RESIDENTS RENTREE 2026 CCPL

1/ CLASSEMENT DES DOSSIERS/ Priorités AEFE

1/ Les titulaires non-détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française, en cours de contrat local, employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an dans l'établissement. (ex-TNR) Cette situation s'apprécie à la rentrée 2026. Les enseignantes et enseignants de langue relèveront de cette priorité même s'ils exercent une partie de leur service en primaire.	Priorité 1	Chapeau 1	pour départager les candidats : nbre années TNR : + 0,1 pt par mois de service (1,2pts /an)	
2 /Les résidentes et résidents et détachées et détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, du pays, touchés par une mesure de carte des emplois. Les ex-personnels de droit local (PDL) de l'établissement lauréats de concours et titularisés en France lorsqu'ils remplissent les conditions exigées par leur administration d'origine pour bénéficier d'un détachement.	Priorité 2	Chapeau 2	pour départager les candidats : Nbre années contrat local : + 0,1 pt par mois de service (1,2 pts /an)	
3/ Les conjointes et conjoints (au sens strict de l'état civil ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité (PACS)) des personnels détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements de l'AEFE (EGD et conventionnés), des personnels expatriés du MEAE y compris ceux nouvellement nommés. C'est la notion de conjoint qui doit être retenue et non le statut de celui-ci.	Priorité 3	Chapeau 3		
4/ Les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local dans l'établissement (contrat à temps incomplet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'une durée minimale de 15 jours ouvrables).	Priorité 4	Chapeau 4	Pour départager les candidats : Nbre années contrat local : + 0,1 pt par mois de service (1,2 pts /an)	
5/Les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration, touchés par une mesure de carte des emplois à la rentrée 2026 (dans un autre pays que celui où ils exercent).	Priorité 5	Chapeau 5		

2/ Critères fixes et complémentaires de classement

Diplômes professionnels		Points
CAFIPEMF/ CAFFA	10	
CAPSAIS ou CAPASH ou CAPPEI	10	
Attestations /certifications		
Attestation d'enseignement du FLE	10	
Certification en langue (Anglais, espagnol) reconnue par un organisme agréé, Attestation d'enseignement d'EMILE, ou DNL, Attestation d'enseignement dans un pays hispanophone	10	
Capacité / expérience pour enseigner la SNT	10	
Certification complémentaire délivrée par le MEN	10	
Parcours professionnel		Points
Formateur /formatrice interne établissement ou tutorat de stagiaire, cumulable avec CAFIPEMF, avec attestation	10	
Tuteur ou Maître d'accueil temporaire avec attestation	10	
Projets pédagogiques justifiés	20	
Motivations exprimées et adaptées au CFC	20	
Rapport d'inspection, (appréciation), lettres de recommandations, appréciation des rendez-vous de carrière	30	
Appréciation générale du dossier : profil adapté au poste, motivations du candidat, prise de contact avec l'établissement	50	
TOTAL DES POINTS		